



Songeons

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230509-2023\_032-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS  
SEANCE DU 9 MAI 2023**

**Délibération n° 2023\_032**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, Maire.

**Présents** : Mmes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Dorothée GARNIER, Catherine GAMICHON-NOËL, Murielle CAILLEUX.  
Mrs Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT, Sylvain CUYER.

**Absent avec pouvoir** :

**Absent excusé** : Cédric DEMARCY

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

|                   |                                       |    |
|-------------------|---------------------------------------|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :      | 15 |
|                   | EN EXERCICE :                         | 15 |
|                   | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : | 14 |

DATE DE LA CONVOCATION : 2 mai 2023

**Objet de la Délibération** : **Augmentation du tarif d'électricité lors de la location de la Salle de l'ancienne école des garçons.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la hausse des tarifs d'énergie,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'augmenter, le tarif d'électricité de la salle communale passant de 0.13€ à 0.30€ TTC du Kilowatt consommé ; pour toutes les nouvelles réservations à partir du 10 mai 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Claude BAGUET

